

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE**  
**DE CIRCULATION**  
**ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2025/02/30**

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de présentée par Monsieur Bon, chef d'équipe de l'entreprise FOR DRILL, 603, impasse des artisans 84170 MONTEUX en vue d'occuper une partie de l'emprise de voirie ZI Rhône Vallée Sud, 07250 Le Pouzin, une nuit de 18 heures à 5 heures, entre le mercredi 19 février et le vendredi 21 février 2025, afin d'effectuer la dernière phase des travaux de forage dirigé ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : entre le mercredi 19 février et le vendredi 21 février 2025, l'entreprise FOR DRILL est autorisée à occuper pour une nuit, de 18h à 5h, une partie de l'emprise de voirie ZI Rhône Vallée Sud, 07250 Le Pouzin, en vue d'effectuer la dernière phase des travaux de forage dirigé.

**ARTICLE 2** : La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de l'entreprise For Drill.

**ARTICLE 3** : La zone de chantier sera sécurisée par les soins et à la charge de l'entreprise FOR DRILL.

**ARTICLE 4** : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 14 février 2025

Le Maire,

Christophe VIGNAL

